

# CHARTRE SANITAIRE DES RESTAURANTS LES PORTES DU MONT SAINT MICHEL



## ENGAGEMENT N 1: RENFORCER L HYGIENE

LA DISTANCIATION PHYSIQUE EST ASSUREE PAR UN SENS DE CIRCULATION ET DES LIEUX D'ATTENTES CLAIREMENT IDENTIFIES, AINSI QUE DES DISPOSITIFS DE PROTECTION PERMETTANT DE RESPECTER LES DISTANCES ENTRE LES EMPLOYES ET LES CLIENTS (EX. PANNEAUX DE PROTECTION À LA RECEPTION, VISIÈRES ETC...) ET L'AFFICHAGE D'INFORMATIONS À L'ATTENTION DES CLIENTS SUR LES BONS GESTES À ADOPTER.

DU GEL HYDRO ALCOOLIQUE EST MIS À DISPOSITION DES CLIENTS DANS LES LIEUX CLES DES PARTIES COMMUNES. RENFORCEMENT DES PROCEDURES DE NETTOYAGE/DESINFECTION SUR LES POINTS DE CONTACT : POIGNEES DE PORTES, INTERRUPTEURS, POUSSOIRS PORTES, RAMPES DESCALIER, BANQUE DE RECEPTION PLUSIEURS FOIS PAR JOUR

LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EST PRIVILEGIE ET CE DERNIER EST REGULIÈREMENT DESINFECTE AU COURS DE LA JOURNEE

## ENGAGEMENT N 2: VOUS PROTEGEZ

Pour votre confort et afin de limiter l'affluence nous avons aménagé les espaces de restauration (1 m de distance entre chaque table et respect du nombre limité de convives par table, soit 6 personnes)

La capacité maximale d'accueil de l'établissement est affichée et visible depuis la voie publique

Le petit-déjeuner a été repensé, avec une attention particulière portée sur la protection des aliments et le respect de la distanciation physique tout au long du service.

Un cahier de rappel est mis en place dans les restaurants. Conformément aux obligations prévues dans le protocole sanitaire défini par arrêté préfectoral, vos données seront uniquement utilisées pour faciliter la recherche des « cas contacts » par les autorités sanitaires, et ne seront pas réutilisées à d'autres fins.

## ENGAGEMENT N 3 : PROTEGER NOS EQUIPES

Un protocole sanitaire qui intègre l'ensemble des risques liés au COVID-19 dans nos procédures et documents internes

Un référent sanitaire dans chaque établissement est chargé de veiller à la bonne application de ce protocole.

Nos équipes ont été formées au nouveau protocole et aux nouvelles règles de leur poste de travail. Nos collaborateurs disposent des équipements de protection et de travail nécessaires liées à ces nouvelles règles.

## ENGAGEMENT N 4: LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS

MISE EN PLACE DES PROCEDURES PRECISES EN CAS DE DETECTION DUN CAS SUSPECT OU AVERE AU SEIN DE LETABLISSEMENT.

MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE « SPECIAL COVID 19 »

AFFICHAGE REGLEMENTAIRE

RESPECT DES GESTES BARRIÈRES DEMANDE AUX CLIENTS, EMPLOYES ET PRESTATAIRES

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS EN CAS DE SUSPICION DE CONTAGION À LA COVID 19

PRENEZ SOIN DE VOUS  
ET DE VOS PROCHES!

